Programmation Erasmus+ 2021-2027 - Accréditation région académique ACERANA

publié le 21/09/2022 - mis à jour le 10/12/2024

Pour rejoindre le consortium accrédité de la région académique Nouvelle-Aquitaine

Descriptif :

Pour rejoindre le consortium accrédité de la région académique Nouvelle-Aquitaine

Sommaire :

- Appel à candidatures pour des mobilités Erasmus 2025-2026
- Ressources

Appel à candidatures pour des mobilités Erasmus 2025-2026

Date limite des demandes
10 janvier 2025

Le programme Erasmus+ finance des mobilités d'apprenants mais également des mobilités de personnels de l'éducation, en école et établissement, ainsi que rattachés aux DSDEN et rectorat.
Le GIP FCIP de l'académie de Limoges, associé à la région académique Nouvelle-Aquitaine, a obtenu des accréditations pour les secteurs de l'Enseignement Scolaire et de l'Enseignement et la Formation Professionnels, et peut prendre en charge la gestion de mobilités de personnels et d'apprenants dans ce cadre.

Ces accréditations visent à :

- accompagner le développement professionnel des cadres administratifs et pédagogiques et participer aux démarches innovantes ;
- accompagner les établissements scolaires dans une première expérience Erasmus + ;
- développer la mobilité des apprenants.

Une attention particulière sera portée aux projets bénéficiant à des publics ayant moins d'opportunités : territoires ruraux, quartiers prioritaires de la politique de la ville, etc. et aux établissements aux candidatures de demande d'accréditation refusées à l'AP d'octobre 2024 (résultats à paraitre en janvier 2025).
Dans tous les cas les projets devront se réaliser durant l'année scolaire 2025-2026.

Qui peut se porter candidat ?

Peuvent candidater pour intégrer les consortiums accrédités et ainsi bénéficier de mobilités européennes Erasmus :

- Les lycées professionnels des Campus des métiers et des qualifications ;
- Les écoles et établissements n'ayant jamais mis en place de projets Erasmus+, et/ou qui souhaiteraient bénéficier de mobilités pour (ré-)insuffler une démarche d'ouverture européenne pour leurs personnels et leurs élèves.
- Les écoles et établissements ayant déposé une demande d'accréditation Erasmus en 2024 et dont la candidature ne sera pas retenue par l'agence nationale Erasmus en janvier 2025

- Les personnels d'encadrement dans le cadre de leur pilotage pédagogique ;
- Les personnels du rectorat et des DSDEN.

Objectifs des candidats

Les réponses à l'appel à candidatures doivent s'inscrire dans au moins un des objectifs suivants :

- Soutenir la dynamique internationale des écoles et EPLE, notamment des établissements de la voie professionnelle (lycées professionnels, Campus des Métiers et des Qualifications, CFA académique)
- Utiliser l'ouverture européenne et internationale pour développer l'ambition des élèves, et faciliter leur poursuite d'études et leur insertion professionnelle
- Développer les compétences citoyennes européennes et l'éducation au développement durable (EDD)
- Participer au développement professionnel des personnels de l'académie en lien avec l'organisation en réseau ECLORE, pour l'innovation pédagogique, et dans leur formation initiale
- Développer les usages du numérique éducatif
- Reconnaître les compétences des apprenants et des personnels de l'académie formés en Europe
- Assurer la visibilité de l'académie à l'international et son attractivité.
- Participer à la mise en œuvre du Plan Langues vivantes et au développement du plurilinguisme.

Ressources

Courrier de lancement de l'AAP ACERANA (PDF de 1.1 Mo)
AAP des mobilités des écoles, collèges et LEGT (Excel de 27.3 ko)
AAP des mobilités des établissements secteur LP et CAF (Excel de 59.2 ko)
AAP des mobilités des personnels des rectorats et des DSDEN (Excel de 53.5 ko)

Un webinaire d'informations se tiendra le mercredi 27 novembre 2024. Pour vous y inscrire, merci de vous rendre sur ce lien.

Date limite des demandes
10 janvier 2025

Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.